



Parents d'élèves des écoles d'Ingré

Ingré, le 29 mars 2023

Nos réf. : 03.006.23: SM/JB- CD/AJ/JB
Références à rappeler dans toute correspondance

Objet : Nouvelle tarification des prestations municipales

Affaire suivie par : Arnaud JEAN - 1er Adjoint
chargé de l'éducation, de la transition écologique et de la lecture pour tous

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, la tarification des prestations municipales est calculée selon deux modalités différentes : pour certaines familles sur la base du quotient CAF, pour d'autres sur la base du quotient ville. Ces deux modes de calcul ne prennent pas en compte les mêmes ressources des familles pour déterminer le tarif de la prestation.

La Caisse d'Allocation Familiale nous demande l'utilisation d'un seul quotient de référence. Dans un souci d'harmonisation et de simplification, afin de proposer un mode de tarification plus juste, plus équitable et correspondant à la situation réelle de chaque famille (ressources et composition familiale), la Municipalité d'Ingré a décidé de mettre en place à partir de septembre 2023, une tarification basée uniquement sur les quotients de la CAF auxquels sont appliqués un « taux d'effort » par type d'activité.

Qu'est-ce que le taux d'effort ?

Le taux d'effort est un coefficient appliqué à votre quotient familial CAF qui permet de déterminer le tarif de la prestation. Chaque famille paiera ainsi les services municipaux proportionnellement à ses ressources et la composition de sa famille, dans les limites d'un tarif minimum et d'un tarif maximum. Un seul taux d'effort est déterminé par activité (la restauration scolaire, l'accueil périscolaire, l'ALSH, l'école du sport) mais il y aura autant de tarifs que de quotients familiaux.

Tarif = quotient familial X taux d'effort

Afin de vous aider à estimer les tarifs concernant votre foyer et de faciliter vos démarches, vous aurez accès dès le mois de juin sur l'espace famille à un simulateur de tarifs. Cet outil très simple, vous informera immédiatement du montant associé au prix du repas ou de l'activité de votre ou vos enfants.

Le service jeunesse est à votre disposition pour toute question.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Bien à tous.

